

ARRETE N° 7 / 003626 MINFOPRA DU 12 JUIN 2023

Portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires des Régies Financières (Douanes), session 2023.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°75/776 du 18 décembre 1975 portant Statut Particulier du corps des fonctionnaires des Régies Financières;

Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'État, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;

Vu l'arrêté n°00000490/MINFI du 21 décembre 2022 précisant les modalités pratiques de mise en œuvre des frais de concours administratifs,

ARRETE :

Article 1^{er}.- a)- Le présent arrêté porte ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires des Régies Financières (Douanes), suivant la répartition ci-après :

- Dix (10) Inspecteurs des Régies Financières (Douanes), catégorie « A » premier grade de la Fonction Publique ;
- Dix (10) Contrôleurs des Régies Financières (Douanes), catégorie « B » premier grade de la Fonction Publique.

b)- Ledit concours se déroulera le 19 novembre 2023 au centre unique de Yaoundé.

Article 2.- CONDITIONS À REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.

Concours	Cat.	Age exigé	Ancienneté exigée	Observations
Inspecteurs des Régies Financières (Douanes)	A1	50 ans au plus au 1 ^{er} janvier 2023 (être né après le 31/12/1972).	05 années de service effectif dans le grade au 1 ^{er} janvier 2023.	Réservé aux Contrôleurs Principaux des Régies Financières (Douanes), catégorie « B2 ».
Contrôleurs des Régies Financières (Douanes)	B1	50 ans au plus au 1 ^{er} janvier 2023 (être né après le 31/12/1972).	05 années de service effectif dans le grade au 1 ^{er} janvier 2023.	Réservé aux Contrôleurs Adjoints des Régies Financières (Douanes), catégorie « C ».

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA

002774

12 JUIN 2023

PRIME MINISTER'S OFFICE

Article 3.- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers peuvent être soumis en ligne à l'adresse : concoursonline.minfopra.gov.cm ou déposés dans les dix (10) Délégations Régionales du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, jusqu'au **vendredi 03 novembre 2023**, délai de rigueur et doivent impérativement comprendre les pièces suivantes :

1. une fiche d'inscription timbrée à mille cinq cents (1 500) francs CFA dont l'imprimé est disponible dans les Délégations Régionales de la Fonction Publique et téléchargeable sur le site internet : <http://www.minfopra.gov.cm> ;
2. une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente ;
3. une quittance de versement de la somme de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA délivrée par un responsable du guichet **EXPRESS UNION** du lieu de dépôt du dossier de candidature;
4. deux (02) photocopies de l'acte d'intégration ;
5. deux (02) photocopies de l'acte de reclassement, d'avancement de grade ou de changement de corps ;
6. une photocopie du dernier acte d'avancement ;
7. une attestation de présence effective ;
8. deux (02) photos 4x4 ;
9. une enveloppe timbrée à mille (1000) francs CFA à l'adresse du candidat.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
002774	12 JUN 2023
PRIME MINISTER'S OFFICE	

N.B:

- les candidats qui soumettent leurs dossiers en ligne sont dispensés des formalités de dépôt de dossiers physiques. Toutefois, lesdits dossiers devront impérativement être déposés au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour les candidats déclarés définitivement admis.
- Les candidats désireux de se faire accompagner gratuitement dans la procédure d'inscription en ligne peuvent se rapprocher des antennes de l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) logées au sein des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ).
- En cas d'absence de candidatures dans un grade ou du quorum non atteint dans ledit grade, le nombre de places réservées ou restantes à ce dernier est réservé aux candidats du grade ayant enregistré le plus grand nombre de candidatures.
-
- Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police sera purement et simplement rejeté.
- L'authentification des actes de carrière se fait d'office au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 4.- PROGRAMME, HORAIRES ET MODALITÉS DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

- 1- Le programme est celui annexé au présent arrêté.
- 2- Les épreuves écrites et orales se dérouleront selon le calendrier ci-après :
 - a. Épreuves écrites.

Date	Nature des épreuves	Horaires	Durées	Coef.	Note éliminatoire
19 novembre 2023	Culture Générale	08h00–12h00	4h	4	05/20
	Épreuve Technique	13h00–17 h00	4h	6	05/20

L'heure limite d'accès dans les salles est impérativement fixée à 07 heures précises.

b. Épreuves orales.

- Seuls les candidats des catégories "A" et "B" admissibles seront autorisés à subir lesdites épreuves.

Date	Nature des épreuves	Horaires	Coef.
A déterminer	Entretien avec le jury	Dès 08h00	1
	Épreuve orale de langue		1

- Un communiqué du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative précisera les dates et horaires de passage desdites épreuves.

Article 5.- PUBLICATION DES RÉSULTATS DU CONCOURS.

Les résultats du présent concours seront publiés par arrêté du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 6.- Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Yaoundé, le 12 JUN 2023

**Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative,**



Joseph LÉ

ANNEXE

PROGRAMME DU CONCOURS PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DANS LE CORPS DES FONCTIONNAIRES DES RÉGIES FINANCIÈRES (DOUANES)

A- INSPECTEURS PRINCIPAUX DES RÉGIES FINANCIÈRES [DOUANES]/ INSPECTEURS DES RÉGIES FINANCIÈRES [DOUANES]

1. CULTURE GÉNÉRALE

2. DROIT ADMINISTRATIF

- Droit administratif général ;
- Droit de la Fonction Publique ;
- Contentieux administratif ;
- Marchés publics ;
- Organisation administrative ;
- Établissements publics et entreprises du secteur public et parapublic ;
- Déontologie administrative ;
- Libertés publiques.

3. FINANCES PUBLIQUES

4. ÉCONOMIE

- La Communauté Économique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale ;
- La Banque des États de l'Afrique Centrale ;
- Libéralisation économique au Cameroun ;
- L'économie internationale ;
- La Mondialisation ;
- La politique monétaire (la zone franc) ;
- La lutte contre la pauvreté.

5. DROIT DOUANIER

- Les missions générales de l'Administration des Douanes :
 - La fiscalité ;
 - Le rôle de l'Administration des Douanes dans le commerce extérieur ;
 - Les statistiques du commerce extérieur.
- L'organisation des services :
 - L'organisation générale des services ;
 - L'organisation des services de surveillance ;
 - L'organisation des services de contrôle des opérations commerciales.
- Législation douanière :
 - Les opérations de dédouanement ;
 - La déclaration en détail ;



- Les éléments de la taxation ;
- La liquidation et le maniement des droits et taxes.
- Les régimes douaniers :
 - Les régimes suspensifs ordinaires ;
 - Les régimes suspensifs particuliers ;
 - Les régimes spéciaux.
- Contentieux :
 - Les principes généraux du contentieux douanier ;
 - L'infraction douanière ;
 - Les peines et la détermination des pénalités ;
 - Les modes et voies de poursuite.
- Réforme douanière

B- CONTRÔLEURS DES RÉGIES FINANCIÈRES [DOUANES]

1. CULTURE GÉNÉRALE

2. DROIT ADMINISTRATIF

- Droit administratif général ;
- Droit foncier ;
- Droit de la Fonction Publique ;
- Contentieux administratif ;
- Marchés publics ;
- L'organisation administrative ;
- Les établissements publics et les entreprises du secteur public et parapublic ;
- Déontologie administrative ;
- Libertés publiques.

3. FINANCES PUBLIQUES

4. ÉCONOMIE

- La Communauté Économique et monétaire des États de l'Afrique Centrale ;
- La Banque des États de l'Afrique Centrale ;
- Libéralisation économique au Cameroun ;
- L'économie internationale ;
- La Mondialisation ;
- La politique monétaire (la zone franc) ;
- La lutte contre la pauvreté.

5. DROIT DOUANIER

- Code des Douanes ;
- Tarifs douaniers ;
- Procédures et dédouanement ;
- Contentieux ;
- Vérification ;
- Coopération douanière internationale ;
- Réforme douanière.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
002774	2 JUN 2023
PRIME MINISTER'S OFFICE	

C- CONTRÔLEURS ADJOINTS DES RÉGIES FINANCIÈRES [DOUANES]

I. CULTURE GÉNÉRALE

II. EPREUVE TECHNIQUE

1. DROIT ADMINISTRATIF

- Droit administratif général ;
- Droit de la fonction publique ;
- Organisation administrative ;

2. DROIT CONSTITUTIONNEL

- Les différents types de régimes politiques.

3. FINANCES PUBLIQUES

4. ÉCONOMIE

- La lutte contre la pauvreté.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
002774	12 JUN 2023
PRIME MINISTER'S OFFICE	